

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHIRY-OURSCAMP

SESSION ordinaire Réunion du 7 septembre 2012

Etaients présents : MMES BECU Annie, GARNIER Isabelle, PIZZAFERRI Brigitte, MM. ARNAUD Jacques, BONNARD Jean-Yves, DE BRUYN Bertrand, DETHINNE Eric, GUENAFF Didier, HERANVAL Fabien, MICHALOWSKI, formant la majorité des membres en exercice.

Absent : MM. HENRY Michaël, HENON Jean-Louis,

Absents représentés : Mme LEFEVRE Mireille par M. BONNARD Jean-Yves, Mme OSTER Angéla par Mme BECU Annie, M. LE BIGOT Louis par Mme PIZZAFERRI Brigitte
Monsieur GUENAFF Didier a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire demande la suspension de séance pour accueillir M. DONZE, Percepteur de Ribécourt, qui présente aux conseillers les conventions pour la prise en charge par le Conseil Général des études et des travaux de réseau d'assainissement, au niveau de la commune et au niveau du SIASN.

A l'issue de cette intervention, M. DONZE ayant quitté la séance, le Maire rouvre la séance du Conseil Municipal.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Conseil Général pour l'aménagement du parvis de l'abbaye. Il rappelle aux conseillers qu'un programme de financement a été ouvert en 2011 en prévision de ces travaux. Le devis estimatif s'élève à 323 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de demander une subvention au Conseil Général pour l'aménagement du parvis de l'abbaye. Le plan de financement sera le suivant :

- montant HT :	323 000.00 €
- TVA	63 308.00 €
- montant TTC :	386 308.00 €
- subvention CG 24%(+10%)	109 820.00 €
- autofinancement	276 488.00 €

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Conseil Général pour la mise en place d'une vidéo protection sur la commune de Chiry-Ourscamp.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de demander une subvention au Conseil Général pour la vidéo protection. Le plan de financement sera le suivant :

- montant HT :	19 500.00 €
- TVA	3 822.00 €
- montant TTC :	23 322.00 €
- subvention CG (24%)	4 680.00 €
- subvention Préfecture	9 750.00 €
- autofinancement	8 892.00 €

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL SUR LES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Conseil Général pour la sécurité routière dans le village.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de demander une subvention sur les amendes de police au Conseil Général pour la sécurité routière dans le village. Le devis s'y rapportant s'élève à 5 873.49 € HT.

OBJET : AUTORISATION SIGNATURE MARCHE POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEO PROTECTION

Le Conseil Municipal,

- Vu l'article 28 du Code des Marchés Publics relatif aux marchés passés suivant la procédure adaptée,
- Vu l'article L.2122-2-6° et L 2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'avis d'appel public à concurrence publié le 15 mai 2012,
- Considérant les offres reçues,
- Considérant le rapport rendu par l'assistant conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à signer toutes les pièces du marché suivant : Sté PERIN SECURITE pour un montant de 16 280.00 € HT
- Donne délégation au Maire pour prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant, s'ils n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Les crédits correspondants figurent au budget de l'exercice 2012.

OBJET : PROJET DE CONSTRUCTION PRESENTE PAR LA SOCIETE ANONYME D'HLM DU DEPARTEMENT DE L'OISE

Au vu du projet de construction présenté par la Société Anonyme d'HLM du Département de l'Oise, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ACCEPTE la réalisation d'environ 10 logements locatifs « aidés » et de locaux commerciaux, sur des terrains situés place Jehan Froissart et cadastrés section B, numéros 529 (1 972 m²), 521 (1 360 m²) et 327 (840 m²) pour une contenance totale avant division d'environ 3 372 m² qui seront mis à disposition par la Commune à la Société Anonyme d'HLM du Département de l'Oise au moyen d'un bail à construction.

ACCEPTE le principe d'accorder à la SA HLM DE L'OISE la garantie des emprunts contractés pour le financement du programme. Cette demande de garantie d'emprunt sera de nouveau soumise au conseil dès lors que les caractéristiques du prêt seront définies.

ACCEPTE, à l'issue de ce programme, de reprendre les voiries et réseaux divers créés par la SA HLM du Département de l'Oise sous réserve d'un diagnostic favorable.

OBJET : REVENTE DE TERRAINS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de la revente de terrains communaux cadastrés N°950, 877, 1017, 409, 407 960 et 961, lieudit « Les Fontaines » au profit de la MAISON DU CIL – SA D'HLM pour l'euro symbolique sous la condition que la construction sur ces terrains soit une EHPAD.

Le Conseil Municipal, CHARGE Monsieur le Maire de la réalisation de cette vente et l'AUTORISE à signer tout document s'y rapportant.

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION A TEMPS NON COMPLET POUR L'ACCUEIL PERI SCOLAIRE

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'animateur (Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe) à temps non complet à raison de 25 heures par semaines (20 heures rémunérées, lissées sur une année) pour l'accueil périscolaire qui devrait être mis en place après les vacances de la Toussaint. Il propose d'y nommer Mme Céline MAZET qui est actuellement en contrat aidé avec la commune, celui s'achevant le 31 octobre prochain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de la création d'un poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 25 heures par semaines (20 heures lissées sur une année) à compter du 1^{er} novembre 2012. L'intéressée sera rémunérée sur la grille applicable aux adjoints d'animation de 2^{ème} classe. Il CHARGE Monsieur le Maire du recrutement et de la déclaration de poste au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale qui préparera l'arrêté de recrutement en qualité de stagiaire de la Fonction Publique.

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR OCCUPANT LES FONCTIONS DE DIRECTEUR A TEMPS NON COMPLET POUR L'ACCUEIL PERI SCOLAIRE

Monsieur le Maire propose de créer un poste de Directeur (Animateur occupant les fonctions de Directeur) à temps non complet à raison de 25 heures par semaines (20 heures rémunérées, lissées sur une année) pour l'accueil périscolaire qui devrait être mis en place après les vacances de la Toussaint. Il propose, dans un premier temps, de créer ce poste avec un contrat de travail saisonnier (novembre 2012 – juin 2013) pour lancer l'accueil périscolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de la création d'un poste d'Animateur occupant les fonctions de Directeur à temps non complet à raison de 25 heures par semaines (20 heures lissées sur une année) à compter du 5 novembre 2012 et jusqu'au 5 juillet 2013. L'intéressée sera rémunérée sur la base de l'indice brut 374, majoré 345. Il CHARGE Monsieur le Maire du recrutement et de la déclaration de poste au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et l'AUTORISE à signer le contrat de travail pour besoins saisonniers à durée déterminée.

OBJET : AUTORISATION SIGNATURE CONTRAT DE TRAVAIL SAISONNIER POUR L'ACCUEIL PERI SCOLAIRE – POSTE D'ANIMATEUR OCCUPANT LES FONCTIONS DE DIRECTEUR –

Monsieur le Maire, suite à sa proposition de recruter un directeur à temps non complet à raison de 25 heures par semaines (20 heures rémunérées, lissées sur une année) pour l'accueil périscolaire qui devrait être mis en place après les vacances de la Toussaint suggère de mettre en place un contrat de travail saisonnier pour la période du 5 novembre 2012 au 5 juillet 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE Monsieur le Maire à signer un contrat de travail saisonnier à compter du 5 novembre 2012 jusqu'aux vacances d'été, prévues le 5 juillet 2013, pour un poste à temps non complet à raison de 25 heures par semaines (20 heures lissées sur une année). Il CHARGE Monsieur le Maire du recrutement d'une personne possédant le BAFD qui sera recrutée en qualité d'agent contractuel, Animateur occupant les fonctions de Directeur, et l'AUTORISE à signer tout document s'y rapportant.

OBJET : DEMANDE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION HAPPY COUNTRY

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a autorisé l'Association Happy Country à occuper la salle d'exposition pour la pratique de la country une fois par semaine. Cette association l'a sollicité pour obtenir une subvention de la mairie. Il propose de leur octroyer, comme pour les autres associations de la commune une subvention de 350 €, au prorata de l'année écoulée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'octroyer une subvention à l'Association Happy Country. Celle-ci sera calculée pour la période de septembre à octobre 2012 soit 350 € :12 x4 = 116.66 €.

OBJET : CAUTION POUR PRET DE LA CLEF DE LA SALLE D'EXPOSITION AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il souhaite instaurer un système de caution pour le prêt de la clef de la salle d'exposition aux associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de fixer à 100 € la caution pour la clef de la salle d'exposition. Cette caution sera réclamée aux associations qui utilisent la salle et sera à renouveler chaque année.

OBJET : DEMANDE PLACE HANDICAPEE M. MARET

Monsieur le Maire informe les conseillers de la demande de place handicapée formulée par M. MARET Gérard, en face de chez lui au niveau du numéro 9 rue de l'Eglise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE la création d'une place handicapée devant le numéro 9 de la rue de l'Eglise.

OBJET : DEMANDE AUTORISATION COMMERCES AMBULANTS

Monsieur le Maire informe les conseillers des différentes demandes de commerces ambulants reçues en mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'autoriser les commerces ambulants de vente de pizzas et de friterie à exercer leur activité sur la commune avec une participation mensuelle de 50 € pour la fourniture du courant, l'emplacement sera fourni à titre gratuit. Le montant de cette participation sera versée au CCAS. Il CHARGE Monsieur le Maire de se mettre en relation avec les commerçants pour déterminer le jour de passage dans la commune.

OBJET : AUGMENTATION DES TARIFS DE LA CANTINE AU 1^{ER} JANVIER 2013

Monsieur le Maire informe les conseillers que les tarifs de la Normande de Restauration ont été augmentés à compter du 1^{er} septembre 2012. Il propose de répercuter cette hausse des tarifs sur ceux pratiqués par la commune, à savoir 3.00 € le repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE que le repas sera facturé 3.10 € à compter du 1^{er} janvier 2013.

OBJET : INSTITUTION FOURRIERE POUR LES POUBELLES ET FIXATION D'UNE AMENDE

Monsieur le Maire informe les conseillers de son intention de prendre un arrêté de salubrité publique pour instituer une fourrière pour les poubelles qui sont laissées en permanence sur la voie publique, en particulier sur les trottoirs. Il propose de fixer une amende forfaitaire pour les contrevenants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE qu'une amende forfaitaire de 45 € sera demandée aux personnes dont la poubelle aura été mise en fourrière, après trois avertissements collés sur ladite poubelle. Les modalités d'exécution seront déterminées dans l'arrêté du Maire.

OBJET : OUVERTURE ACCUEIL PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux l'ouverture de l'accueil périscolaire à compter de la rentrée après les vacances de la Toussaint. La commune attend les différentes autorisations des services de l'Etat pour pouvoir ouvrir ce service et les démarches vont être effectuées pour recruter le personnel correspondant. En outre, il faut statuer sur les tarifs qui seront appliqués, les différents barèmes de la caf nous ayant été communiqués, afin que celle-ci puisse nous subventionner et le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer le contrat enfant jeunesse afin de bénéficier d'une subvention supplémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE l'ouverture de l'accueil périscolaire avec gestion municipale à compter du 12 novembre prochain, soit après les vacances de la Toussaint. Il CHARGE Monsieur le Maire de recruter le personnel nécessaire et l'AUTORISE à signer le contrat enfant jeunesse avec la caf. Enfin, le Conseil Municipal DECIDE de choisir le barème n°4 proposé par la caf pour calculer les participations familiales.

OBJET : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANT JEUNESSE 2012-2015 POUR LES DISPOSITIFS ENFANCE JEUNESSE SUR LE TERRITOIRE EN RELATION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMLUNES DES DEUX VALLES

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la demande de délibération formulée par la CC2V pour le renouvellement du contrat Enfance-Jeunesse avec la caf pour obtenir les subventions de fonctionnement pour les dispositifs enfance jeunesse sur notre territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le renouvellement du contrat enfance jeunesse 2012-2015 avec la caf pour les dispositifs enfance jeunesse sur notre territoire.

OBJET : SORTIE A LA MER AOUT 2012 – PARTICIPATION FINANCIERE

Monsieur le Maire indique que la sortie à la mer, organisée chaque année, nécessite une délibération du Conseil Municipal pour fixer le tarif de la participation financière et l'encaissement de celle-ci. Il propose de fixer le montant de la participation à 5 € par personne pour les habitants de Chiry-Ourscamp.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DONNE son accord, à l'unanimité, pour l'organisation de cette sortie, FIXE la participation à 5 € par personne pour les habitants de Chiry-Ourscamp et 7 € par personne pour les extérieurs. Il AUTORISE Monsieur le Maire à encaisser les règlements sur la régie Animation.

OBJET : SORTIE AU MARCHE DE NOEL 2012 – PARTICIPATION FINANCIERE

Monsieur le Maire indique que la sortie au marché de Noël, organisée chaque année, nécessite une délibération du Conseil Municipal pour fixer le tarif de la participation financière et

l'encaissement de celle-ci. Il propose de fixer le montant de la participation à 5 € par personne pour les habitants de Chiry-Ourscamp.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DONNE son accord, à l'unanimité, pour l'organisation de cette sortie, FIXE la participation à 5 € par personne pour les habitants de Chiry-Ourscamp et 7 € par personne pour les extérieurs. Il AUTORISE Monsieur le Maire à encaisser les règlements sur la régie Animation.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS

Monsieur le Maire informe, que suite à la demande du Percepteur, il convient de procéder à une décision modificative de crédits sur le budget 2012, sur le programme PLAN LOCAL URBANIME.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de la décision modificative de crédits suivante :

- + 16 000 € article 202-53
- 16 000 € article 2031-53

OBJET : TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE

Monsieur le Maire informe les conseillers du courrier reçu par la SER pour décider de l'augmentation éventuelle du coefficient multiplicateur appliqué pour le calcul de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE que le coefficient multiplicateur de l'année 2012, d'une valeur de 4,00 restera applicable en 2013.

OBJET : CONCOURS MAISONS FLEURIES ET MAISONS DECOREES

Monsieur le Maire propose aux conseillers de renouveler les concours maisons fleuries et maisons décorées pour l'année 2012 et l'attribution de prix octroyés par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, de reporter pour 2012 les concours « maisons fleuries » et « maisons décorées » et de l'octroi de 10 bons d'achat de 25 € pour chacun des concours (à prendre chez Villaverde à Noyon) aux personnes sélectionnées. Ces bons d'achat seront distribués en fin d'année 2012 et seront refacturés à la commune par le magasin.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne des informations sur les marchés en cours et le choix des entreprises retenues suite aux appels d'offres. Les plis ont été ouverts avec l'ADTO.

- Création de trottoirs rue des Douze Setiers : entreprise Froissart pour 15 492.40 € HT,
- Maîtrise d'Oeuvre pour l'aménagement du parvis de l'Abbaye d'Ourscamp : entreprise Aréa pour 14 500.00 € HT,
- Réhabilitation des feux tricolores sur la RD 1032 et Rue du Four : entreprise Inéo pour 46 200.00 € HT,

Monsieur le Maire informe les conseillers de l'accord de subvention au titre de la DETR reçue par la Préfecture pour un montant de 23 907 € calculée au taux de 50% sur une dépense subventionnable de 47 814.00 € HT. Suite à l'ouverture des propositions de prix, celui-ci étant

légèrement inférieur à l'enveloppe prévisionnelle, la subvention sera elle aussi un peu moins élevée (50% du HT).

Monsieur le Maire donne connaissance du courrier reçu de la CC2V indiquant que la Région a prolongé la contractualisation du FRAPP et demandant aux communes si un projet rentrera dans le cadre des objectifs prévus. Monsieur GUENAFF propose de monter un dossier pour la sente qui est située à côté du camping et qui relierait la rue Mauconseil et la rue Royale. Monsieur DE BRUYN propose également l'aménagement du parc aux abords de la salle d'exposition. Le Conseil Municipal approuve ces deux propositions et charge Monsieur le Maire de les étudier et les proposer à la CC2V.

Monsieur le Maire indique aux conseillers qu'il souhaite acheter un terrain situé à côté d'une parcelle communale appartenant à Mme Duquenne, section B414, il propose de demander une estimation aux services des domaines. Le Conseil Municipal donne son accord.

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'ADTO va réaliser un bilan à mi-parcours de notre contrat d'affermage avec la Lyonnaise des Eaux.

Monsieur le Maire informe les conseillers sur la présence des gens du voyage qui sont à nouveau à Ourscamp depuis ce soir. Il va à nouveau contacter la Préfecture pour demander leur expulsion.

Monsieur le Maire donne connaissance d'une réunion conjointe des personnes publiques concernant le PLU le lundi 24 septembre à 14h30, les conseillers qui veulent se joindre à cette réunion sont les bienvenus.

Monsieur le Maire propose de prendre date pour une réunion de la commission urbanisme : il est arrêté le mercredi 12 septembre à 20h15. Confirmation sera envoyée par mail.

La séance est levée à vingt-trois heures quinze.

Le Maire
Jean-Yves BONNARD